



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 22 JUIN 2016

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 22 juin 2016 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

| | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| Monsieur Richard Perreault, Maire | Ville de Blainville |
| Madame Marlene Cordato, Mairesse | Ville de Boisbriand |
| Monsieur Denis Poirier, Conseiller | Ville de Bois-des-Filion |
| Madame Lynn Dionne, Mairesse | Ville de Lorraine |
| Madame Madeleine Leduc, Mairesse | Ville de Rosemère |
| Madame Sylvie Surprenant, Mairesse | Ville de Sainte-Thérèse |
| Monsieur Guy Charbonneau, Maire | Ville de Sainte-Anne-des-Plaines |

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Est également présent :

Monsieur Jean Goulet MRC de Thérèse-De Blainville

2016-06-130

OBJET : Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 22 juin 2016 soit et est ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-131

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Denis Poirier
Conseiller Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, avec les ajouts surlignés, tel que reproduit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2016
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Résolution – Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
 - 4.2. Résolution – Autorisation de signature – Directeur général par intérim
 - 4.3. Dépôt - Liste de la correspondance au 22 juin 2016
 - 4.4. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 26 mai au 22 juin 2016;
 - 4.5. Résolution – Élection d'un préfet suppléant à compter du 24 juin
 - 4.6. Résolution – Élection d'un 3^e membre du C.A. à compter du 24 juin
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i) Blainville : #1417-09, #1418-88, #1418-89 et #1418-90
 - 5.2. Avis de motion – Projet de règlement 16-04 - Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables en zone inondable



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

dans le but de rendre conformes les agrandissements existants pour la propriété du 81,
terrasse Robert à Boisbriand

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL DE LA MRC
 - 6.1. Résolution – Plan de développement de la zone agricole – Promotion des marchés publics
 - 6.2. Résolution – Convention de partenariat – Programme Desjardins Jeunes Entrepreneurs de la région des Laurentides
 - 6.3. Résolution – Autorisation de signature aux dossiers FLI et STA
 - 6.4. Résolution – Autorisation de signature - Montréal International
7. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 7.1. Résolution – Aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route Verte
8. SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-132

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
25 mai 2016

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Denis Poirier
Conseiller Ville de Bois-des-Filion

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 25 mai 2016, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-133

OBJET : Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

ATTENDU l'absence, pour cas de force majeure, de monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville pour une période d'au moins deux semaines.

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

DE nommer monsieur Jean Goulet à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à compter du 22 juin 2016.

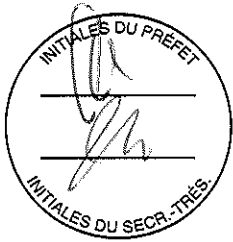
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-134

OBJET : Autorisation de signature du directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

ATTENDU la nomination de monsieur Jean Goulet à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Thérèse-De Blainville, en l'absence temporaire de monsieur Kamal El-Batal;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE monsieur Jean Goulet, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Thérèse-De Blainville, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, tous les chèques, effets bancaires ou autres documents.

Il est de plus convenu que tout effet bancaire à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville sera signé comme suit :

et Monsieur Paul Larocque, préfet
Monsieur Jean Goulet à titre de directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim de la MRC de Thérèse-De Blainville
OU
Madame Sylvie Surprenant, préfète suppléante
et Monsieur Jean Goulet à titre de directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim de la MRC de Thérèse-De Blainville

Et ce jusqu'au retour en poste de monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-135

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 22 juin 2016

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 22 juin 2016 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2016-06-136

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 26 mai au 22 juin 2016

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 26 mai 2016 au 22 juin inclusivement, répartis comme suit : 50 061.38\$ payés et 52 097.71 \$ à payer pour un grand total de 102 159.09 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-137

OBJET : Élection du préfet suppléant

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LOTM), le secrétaire-trésorier par intérim déclare la séance ouverte et, agissant à titre de président d'élection, demande des candidatures pour le poste de préfet suppléant.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE madame Sylvie Surprenant soit mise en nomination au poste de préfète suppléante.

Une seule candidature est déposée, soit celle de madame Sylvie Surprenant, mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse. Le président d'élection déclare madame Sylvie Surprenant,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

maire de la Ville de Sainte-Thérèse, élue au poste de préfète suppléante de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un terme de huit (8) mois, soit du 25 juin 2016 au 24 février 2017, tel que décrété par la résolution 82-5, laquelle en l'absence du préfet ou pendant que la charge est vacante remplira les fonctions de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-138

OBJET : Nomination d'un troisième membre au comité administratif de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a constitué en 1983 un Comité administratif composé de trois membres nommés par résolution, soit le préfet, le préfet suppléant et un autre membre du conseil;

ATTENDU qu'un troisième membre doit être nommé;

ATTENDU qu'il est proposé que monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville, soit mis en candidature au poste de membre du Comité administratif de la MRC;

ATTENDU qu'aucune autre candidature n'est déposée et que monsieur Richard Perreault se déclare disponible et accepte la mise en nomination;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
et appuyé par Monsieur Denis Poirier
 Conseiller Ville de Bois-des-Filion

QUE monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville, soit et est nommé membre du Comité administratif de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un mandat de huit (8) mois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-139

**OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Blainville**

ATTENDU que la municipalité de Blainville a présenté des demandes d'amendements à sa réglementation d'urbanisme, soit les Règlements : Blainville : #1417-09, #1418-88, #1418-89 et #1418-90 pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des Règlements, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement et du Document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents Règlements sont :

**Blainville
#1417-09**

Urbanisme : Règlement modifiant le Règlement #1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements afin de :

- **DÉFINIR** les resto-bar;
- **AJOUTER** à l'Annexe « A », à l'index terminologique, la définition suivante : « Resto-bar (...) »;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**Blainville
#1418-88**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1418 et ses amendements afin de :

- **PERMETTRE**, à l'intérieur de la zone C-351, l'extension d'un usage dérogatoire de service de réparation mécanique et d'en préciser le pourcentage maximum autorisé;
- **AJOUTER** à son Annexe « B », au Tableau des spécifications de la zone C-351 une disposition spécifique;
- **REPLACER**, à son Annexe « B », du Tableau des spécifications applicable à la zone C-351, par celui joint au présent règlement comme Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

**Blainville
#1418-89**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1418 et ses amendements afin de :

- **PERMETTRE** à l'intérieur de la zone C-160, l'usage principal « C-10-01-06 Resto-Bar (sans danse ni spectacle) »;
- **AJOUTER**, à l'article 36, au Tableau de la classe Commerce 10, de la sous-classe « C10-01-06 Resto-Bar (sans dans ni spectacle) »;
- **REPLACER**, à son Annexe « B », du Tableau des spécifications applicables à la zone C-160, par celui joint au présent règlement comme Annexe « A » pour en faire partie intégrante.

**Blainville
#1418-90**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1418 et ses amendements afin de :

- **INTERDIRE** à l'intérieur de la zone I-574, tous les usages compris dans la sous-classe C8-01 « Station-service » de la Classe Commerce 8;
- **RETIRER** à son Annexe « B », du Tableau des spécifications applicables à la zone I-574, de la sous-classe C8-01 « Station-service » des usages spécifiquement permis.

Il est proposé par

Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Blainville soit les Règlements : Blainville : #1417-09, #1418-88, #1418-89 et #1418-90 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-140

OBJET : Projet de règlement 16-04 – Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables en zone inondable dans le but de rendre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

conformes les agrandissements existants pour la propriété du 81,
terrasse Robert à Boisbriand

Madame Madeleine Leduc, Mairesse Ville de Rosemère, **donne avis d'intention** de présenter à la prochaine séance ou à une séance subséquente du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le Projet de règlement n° 16-04 afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables en zone inondable dans le but de rendre conformes les agrandissements existants pour la propriété du 81, terrasse Robert à Boisbriand.

2016-06-141

OBJET : Plan de développement de la zone agricole – Promotion des marchés publics

ATTENDU les actions (4C et 4D) du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville visant à faire connaître le rôle de l'agriculture aux citoyens, à proposer et participer à des activités de valorisation de l'agriculture;

ATTENDU QUE les marchés publics de Bois-des-Filion et de Rosemère contribuent à la mise en œuvre des actions citées ci-haut;

ATTENDU QUE le dossier des marchés publics a déjà fait l'objet d'un échange entre les membres du comité de mise en œuvre du PDZA;

ATTENDU QUE la direction régionale du MAPAQ accorde, en 2016, une enveloppe budgétaire à la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL) en vue qu'elle contribue au développement des activités de promotion collective des événements, des marchés publics régionaux et des autres initiatives visant la mise en valeur des produits agricoles;

ATTENDU QUE la TCAL demande à la MRC de Thérèse-De Blainville un montant de 500 \$ comme contribution à ce processus de promotion collective des marchés publics de Bois-des-Filion et de Rosemère;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise cette dépense de 500 \$ et qu'elle soit prélevée du budget alloué au PDZA pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-142

OBJET : Convention de partenariat – Programme Desjardins Jeunes Entrepreneurs de la région des Laurentides.

ATTENDU QUE la convention de partenariat pour le programme Desjardins Jeunes Entrepreneurs de la région des Laurentides doit être renouvelée entre les partenaires;

ATTENDU QUE cette convention de partenariat regroupe les acteurs à savoir : les caisses Desjardins participantes; Laurentides Économique, les MRC de la région des Laurentides représentées par leur service de développement économique et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC);

ATTENDU QUE c'est la Société de développement économique Thérèse-De Blainville (SODET) qui agissait à titre de partenaire dans cette convention;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU les orientations de la MRC en matière de restructuration de son développement économique;

ATTENDU l'intérêt que manifeste la MRC envers ce type de partenariat;

ATTENDU QUE l'éducation, l'accompagnement et le développement des jeunes s'inscrivent dans la mission, les valeurs et les buts du Mouvement Desjardins, dont font partie les Caisses participantes ;

ATTENDU QUE Laurentides Économique a pour mission de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux en vue de favoriser le développement de l'économie, de l'entrepreneuriat et la création d'emplois ;

ATTENDU QUE les Parties ont des objectifs communs en matière d'éducation, de soutien, de promotion ainsi que de développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes;

ATTENDU que les Caisses participantes privilégient un rôle de partenaire avec les organismes du milieu pour le développement de celui-ci et que ce développement doit se faire dans une relation avantageuse pour toutes les Parties;

ATTENDU que les Caisses participantes ne visent en aucun cas à prendre la place de l'État ou des organismes existants, mais souhaitent apporter un support à leur milieu, tel que décrit aux présentes;

ATTENDU que les Caisses participantes et le Secrétariat à la jeunesse du ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec ont, par une convention entre prêteurs intervenue le 18 avril 2016, convenu de modalités relativement à la mise en place et au financement du Programme ;

ATTENDU que les Parties désirent établir les conditions et modalités de leur partenariat de même que leurs responsabilités respectives à l'intérieur de celui-ci ;

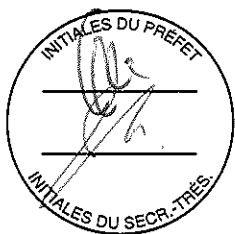
ATTENDU les nouvelles orientations de la MRC de Thérèse-De Blainville en matière de renforcement des partenariats avec les organismes de son territoire;

| | |
|--------------------|--|
| Il est proposé par | Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse |
| appuyé par | Madame Lynn Dionne Mairesse Ville de Lorraine |

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville convient avec chacune des Parties à renouveler la convention de partenariat pour le Programme Desjardins Jeunes Entrepreneurs de la région des Laurentides pour la poursuite et la mise en œuvre du Programme;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville se conformera en tout à ladite convention (dont copie a été reçue) et sera lié par elle au même titre qu'une partie aux termes de ladite convention. Ainsi, toute référence aux « partenaires locaux » dans la convention inclut la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte par la présente de mandater, Laurentides Économique, à titre de Partenaire régional, pour la signature en son nom de la convention de partenariat;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au coordonnateur de ladite convention de partenariat de remplacer le nom de "Société de développement économique Thérèse-De Blainville" par celui de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-143

OBJET : Autorisation de signature aux dossiers FLI et STA

ATTENDU l'absence, pour cas de force majeure, de monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville pour une période d'au moins deux semaines.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

D'AUTORISER monsieur Jean Goulet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer l'offre de prêt FLI à la firme Sargent Télécom conformément à la résolution 2016-05-125;

D'AUTORISER monsieur Jean Goulet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer la quittance au dossier FLI Polyrobotek Machine Inc. conformément à la résolution 2016-05-126;

D'AUTORISER monsieur Jean Goulet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la MRC, toutes les ententes à intervenir avec Emploi-Québec ainsi que tout autre document jugé utile et nécessaire dans le cadre du programme Soutien au travailleur autonome (STA) conformément à la résolution 2016-03-062.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-144

OBJET : Autorisation de signature Montréal International

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

D'AUTORISER monsieur Paul Larocque, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville à signer l'entente à intervenir avec Montréal International.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-145

OBJET : Aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route Verte

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports attribuera une aide financière compensatoire ad hoc de 2M\$ pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte en 2015-2016;

ATTENDU QUE cette compensation est versée pour couvrir les dépenses engagées par les MRC, les municipalités et les corporations pour les opérations visant à assurer le maintien des actifs et la pérennité de l'itinéraire de la Route verte sur leur territoire;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE ladite compensation pour l'année financière 2015-2016 est fixée à 1 414 \$ par kilomètre de piste et qu'elle s'élève à 19 587,57\$ pour la MRC de Thérèse-De Blainville (soit, 13,85 kilomètres de la Route verte);

ATTENDU QUE le ministère responsable exige la liste des travaux et des dépenses admissibles pour le maintien des actifs de la Route verte, d'une résolution du conseil de la MRC et le tout devra être transmis avant le 1^{er} juin 2016 au Directeur territorial par intérim de Laval-Mille-Îles du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE les Villes suivantes sont concernées par cette compensation financière ad hoc: Sainte-Thérèse; Blainville; Rosemère; Lorraine et Bois-des-Filion;

ATTENDU les déclarations des dépenses pour l'aide financière compensatoire 2015-2016 dans le cadre du maintien des actifs de la Route verte ci-après :

| Ville | Nombre de KM | Subvention | Dépenses |
|-------------------------|--------------|------------------|-------------------|
| Blainville | 8,04 | 11 366,45 | 52 806,00 |
| Boisbriand | | | |
| Bois-des-Filion | 0,59 | 835,77 | 17 967,92 |
| Lorraine | 0,7 | 995,75 | 4 771,58 |
| Rosemère | 3,13 | 4 432,27 | 10 854,45 |
| Sainte-Anne-des-Plaines | | | |
| Sainte-Thérèse | 1,38 | 1 957,36 | 14 989,00 |
| Total | 13,84 | 19 587,60 | 101 388,95 |

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte la déclaration des dépenses des Villes relative à l'aide financière compensatoire 2015-2016 visant à maintenir les actifs de la Route verte;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire trésorier par intérim à transmettre les "demandes de compensations financières pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte en 2015-2016" à :

Monsieur Yves St-Laurent
Directeur territorial par intérim de Laval-Mille-Îles
Ministère des Transports, de la Mobilité durable
et de l'Électrification des transports
1725, boulevard Le Corbusier
Laval (Québec) H7S 2K7

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06-146

OBJET : Période de questions

Madame Céline Lachapelle et Monsieur Normand Beudet de Blainville, soulignent leurs inquiétudes sur d'éventuelles fuites d'hydrocarbures dans le fleuve et/ou ses affluents, pour l'approvisionnement en eau potable. Ils déposent au nom d'Accès Environnement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Basses Laurentides une lettre, un dépliant ainsi que le Mémoire sur l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada, du personnel enseignant du Centre national de formation en traitement de l'eau, Commission scolaire des Trois-Lacs : *Vulnérabilité des stations de purification de l'eau de la région métropolitaine de Montréal et risques pour la population en cas de contamination de l'eau par les hydrocarbures*; présenté dans le cadre de la consultation publique du bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Monsieur Jean Léger de Sainte-Thérèse souligne ses craintes envers l'Oléoduc. Monsieur Larocque mentionne que la MRC s'est opposée au projet Endbridge.

Monsieur Simon Dubois, d'Oka, invite les élus municipaux à intervenir pour sensibiliser les décideurs.


2016-06-147

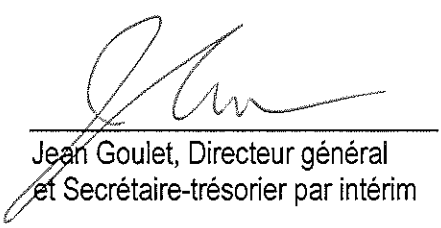
OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 19 :55 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Paul Larocque, Préfet


Jean Goulet, Directeur général
et Secrétaire-trésorier par intérim

22 juin 2016

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Jean Goulet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2016-06-130 à 2016-06-147 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 22 juin 2016.

Émis le 22 juin 2016 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Jean Goulet,
Directeur général et Secrétaire-trésorier par intérim